



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN**

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2017**

Une séance régulière des conseillers de la Municipalité de Saint-Martin est tenue au Centre municipal le lundi 3 avril 2017 à 20 h. Sont présents Mme Cécile Champagne, MM Jean-Guy Morin, Rémi Giroux, Éric Giguère, Yvan Paré, Michel Marcoux, sous la présidence de M. Jean-Marc Paquet, Maire.

Sont également présents : Brigitte Quirion, Secrétaire-Trésorière ainsi qu'un seul citoyen .

**RE : 055-04-2017 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Michel Marcoux

Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2) APPROBATION DU RAPPORT DE VÉRIFICATION / ÉTATS FINANCIERS 2016
- 3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017
- 4) ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE 123 500 \$ VISANT LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 44-2011 / – 5 ANS
- 5) REFINANCEMENT RÈGLEMENT N° 44-2011 DE 123 500 \$ ET CONCORDANCE DU PRÊT N° 44-2011
- 6) ASSURANCES COLLECTIVES / RENOUELEMENT ANNUEL 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017
- 7) OMH / RAPPORT D'APPROBATION 2017 N° 092 / MONTANT AJOUTÉ POUR TRAVAUX
- 8) DOSSIER ORDURES – MATIÈRES RÉSIDUELLES ( FIN DU CONTRAT 31 DÉCEMBRE 2017) / MANDAT À LA PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES – MUNICIPALITÉS DE : SAINT-MARTIN, SAINT-RENÉ, SAINT-THÉOPHILE , SAINT-GÉDÉON
- 9) ARCHIVISTE / PROPOSITION D'HONORAIRES 2017
- 10) OFFRE DE SERVICES / TRANSPORT ADRIEN ROY & FILLES INC / ÉPANDAGE DE CALCIUM LIQUIDE
- 11) CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE / INSCRIPTION AU 29<sup>E</sup> COLLOQUE – 8 AU 10 JUIN 2017 / VILLE DE GASPÉ
- 12) CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE / RENOUELEMENT D'ADHÉSION (1 AN)
- 13) CWA / MANDAT POUR VALIDATION DES DÉBITMÈTRES



**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 afin que ce document soit expédié au MAMOT.

Adoptée.

**RE : 057-04-2017 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MARS 2017**

---

Suite à la présentation du procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2017;

Il est proposé par : Rémi Giroux  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2017 soit adopté.

Adoptée.

**RE: 058-04-2017: ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE 123 500 \$ VISANT LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 44-2011 / - 5 ANS**

---

Suite à la réception de l'offre de financement de 123 500 \$ au règlement N° 44-2011;

En conséquence

Il est proposé par : Michel Marcoux  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins Du Sud De La Chaudière pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2017 au montant de 123 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 44-2011. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>23 400 \$</b>	<b>2,44900 %</b>	<b>11 avril 2018</b>
<b>24 000 \$</b>	<b>2,44900 %</b>	<b>11 avril 2019</b>
<b>24 700 \$</b>	<b>2,44900 %</b>	<b>11 avril 2020</b>
<b>25 400 \$</b>	<b>2,44900 %</b>	<b>11 avril 2021</b>
<b>26 000 \$</b>	<b>2.44900 %</b>	<b>11 avril 2022</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin mandate M. Jean-Marc Paquet Maire ainsi que Mme Brigitte Quirion d.g. / sec.trés. à signer tous les documents nécessaires à l'offre de financement de l'institution financière précitée.

Adoptée

---

**RE : 059-04-2017 : REFINANCEMENT RÈGLEMENT N° 44-2011 DE  
123 500 \$ ET CONCORDANCE DU PRÊT N° 44-2011**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Martin souhaite emprunter par billet un montant total de 123 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
44-2011	123 500 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

En conséquence Il est proposé par : Michel Marcoux  
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QU'** un emprunt par billet au montant de 123 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 44-2011 soit réalisé ;

**QUE** les billets soient signés par M. Jean-Marc Paquet maire et Mme Brigitte Quirion d.g. / secrétaire-trésorière

**QUE** les billets soient datés du 11 avril 2017 ;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>23 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>24 000 \$</b>
<b>2020</b>	<b>24 700 \$</b>
<b>2021</b>	<b>25 400 \$</b>
<b>2022</b>	<b>26 000 \$ (à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>0 \$ (à renouveler)</b>

Adoptée

**RE : 060-04-2017 : RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES  
CHAMBRES DE COMMERCE / (EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX) RENOUVELLEMENT  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018**

**ATTENDU** l'échéance du régime d'assurance collective des employés municipaux de Saint-Martin en avril 2017 ;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux  
Appuyé par : Rémi Giroux



**RE : 063-04-2017 : ADMINISTRATION MUNICIPALE / MANDAT  
ARCHIVISTE MICHEL PÉPIN / TRAVAUX DE GESTION  
DE DOCUMENTS ET DES ARCHIVES DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN (SELON LE  
CALENDRIER DE CONSERVATION)**

---

**ATTENDU** le besoin de faire détruire des documents inactifs dans les archives de la Municipalité ;

**ATTENDU** que ces destructions doivent être réalisées conformément aux normes des délais de conservation ;

**ATTENDU** l'offre de services de Monsieur Michel Pépin Archiviste au coût de 1 158 \$ (tx incluses) pour 4 jours de travail ainsi que des frais d'hébergement de 100 \$ / semaine ;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne  
Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services de Monsieur Michel Pépin archiviste afin de produire une liste de documents à détruire pour les archives de la Municipalité de Saint-Martin selon les normes de délais de conservation au coût de 1 158 \$ ( tx incluses) ainsi qu'un frais d'hébergement de 100 \$.

**QUE** le conseil municipal embauche l'archiviste Michel Pépin pour une période d'une semaine (soit 4 jours )

Adoptée.

**RE : 064-04-2017 : OFFRE DE FOURNITURE DE CALCIUM  
LIQUIDE / TRANSPORT ADRIEN ROY & FILLES INC**

---

**ATTENDU** l'offre de fourniture de calcium liquide de la compagnie « Transport Adrien Roy & Filles Inc » au coût de 0.328 \$ / litre ( avant taxes) comprenant le matériel, le transport et l'épandage;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux  
Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de la Compagnie Transport Adrien Roy & Filles Inc au coût de 0.328 \$ / litre (avant tx) pour l'exercice financier 2017.

Adoptée.

**RE : 065-04-2017 : COLLOQUE / CARREFOUR ACTION  
MUNICIPALE ET FAMILLE**

---

**ATTENDU** le 29<sup>e</sup> Colloque du Carrefour Action Municipale et famille du 8 au 10 juin 2017 à la Ville de Gaspé;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire que M. Yvan Paré Responsable du dossier « Politique familiale » soit présent à ce colloque, dont l'inscription au coût de 387.73 \$;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise l'inscription au coût de 387.73 \$ du conseiller, M. Yvan Paré.

**QUE** les frais d'hébergements et autres frais reliés à ce colloque seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

**RE : 066-04-2017 : CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET  
FAMILLE / RENOUELEMENT D'ADHESION 2017-2018**

---

**ATTENDU** le renouvellement de l'adhésion 2017-2018 du Carrefour Action et Famille au coût de 86.23 \$ ( tx incluses) ;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré  
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité,  
D'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2017-2018 comme précité.

Adoptée

**RE : 067-04-2017 : RÉSEAU EAU POTABLE / SOUMISSION  
POUR TRAVAUX DE VALIDATION DES DÉBITMÈTRES  
(RAPPORT 2016 – STRATÉGIE D'EAU POTABLE)**

---

**ATTENDU** la proposition déposée par M. Yves Robert visant des travaux de validation de débitmètres du réseau d'eau potable de la compagnie CWA (Compagnie Wilfrid-Allan) et ce pour 4 municipalités;

**ATTENDU** que ces travaux de validation sont nécessaires pour compléter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016;

**ATTENDU** que le tarif demandé pour la Municipalité de Saint-Martin est de 986. \$ (Avant taxes) incluant les deux débitmètres;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne  
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,  
**QUE** le conseil municipal autorise la dépense de 986 \$ (avant taxes) de la compagnie CWA (Compagnie Wilfrid-Allan) pour les deux débitmètres telle que la proposition déposée par M. Yves Robert, et ce pour le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable au programme de Stratégie québécoise d'eau potable.

Adoptée.

**RE: 068-04-2017: ENTENTE RELATIVE À L'EXÉCUTION DE  
TRAVAUX MUNICIPAUX PAR DES PROMOTEURS  
(RÈGLEMENT N° 53-2013) / ENTENTE ENTRE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN ET LE PROMOTEUR  
(9316-2576 QC INC- M. JACQUES BROCHU / DÉVELOPPEMENT  
RÉSIDENTIEL 16<sup>E</sup> RUE EST**

---

**ATTENDU** que le promoteur actuel doit signer une entente relative à l'exécution de travaux municipaux au terme du règlement municipal N° 53-2013;

**ATTENDU** que le conseil municipal autorise la signature de ladite entente relative à l'exécution de travaux municipaux par des promoteurs;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux  
Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité  
**QUE** le conseil municipal mandate M. Jean-Marc Paquet maire ainsi que Brigitte Quirion dg, Sec.trés. à signer pour et au nom de la municipalité l'entente relative à l'exécution de travaux municipaux entre la Municipalité de Saint-Martin et la compagnie 9316-2576 QC INC dument représentée par M. Jacques Brochu.

Adoptée

**RE : 069-04-2017 : APPEL D'OFFRES N° CL-001-2017 /  
RESPONSABLE ADMINISTRATIF- STEEVE BRISSON**

**ATTENDU** que le conseil municipal a demandé à la ressource en loisirs de préparer un appel d'offres visant la construction et l'achat de jeux d'eau au complexe sportif;

**ATTENDU** le lancement de l'appel d'offres N° CL-001-2017 sur le site des appels d'offres Électroniques soit ( SEAO);

**ATTENDU** qu'il est obligatoire de nommer une personne responsable de l'appel d'offres;

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré  
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal mandate la ressource en loisirs soit M. Steeve Brisson comme personne responsable de l'appel d'offres N° CL-001-2017.

Adoptée

**RE :070-04-2017:PLURITEC / OFFRES DE SERVICES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS N° 2017275-ÉLARGISSEMENT DE LA  
CHAUSSÉE (PIÉTONS)- 10<sup>E</sup> RUE EST ( 750 MÈTRES) /  
N° 0033994 – ÉTUDE DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE DU  
RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE / N° 0033986  
PLAN ET DEVIS -RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE  
SUPPLÉMENTAIRE 10<sup>E</sup> RUE EST (960 MÈTRES) / N° 0034072-  
RAPPORT EN SOUTIEN D'AIDE FINANCIÈRE (960 MÈTRES)**

**ATTENDU** quelques offres de services sur divers travaux en lien avec l'infrastructure de la 10<sup>e</sup> Rue Est;

**ATTENDU** que suite à l'étude de ses offres deux ont été retenus et deux ont été refusés dont :

*Offres de services :*

**PROPOSITIONS ACCEPTÉES :**

N° 2017275 / 1 200 \$ (tx sus): -ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE  
(PIÉTONS)- 10<sup>E</sup> RUE EST ( 750 MÈTRES )

N° 0033994 / 11 000 \$ (tx sus): ÉTUDE DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE  
DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

**PROPOSITIONS REFUSÉES:**

N° 0033986 / 14 700 \$ (tx sus): PLAN ET DEVIS -RÉFECTION DE LA  
CHAUSSÉE SUPPLÉMENTAIRE 10<sup>E</sup> RUE EST (960 MÈTRES)

N° 0034072 / 4 500 \$ (tx sus):  
RAPPORT EN SOUTIEN D'AIDE FINANCIÈRE (960 MÈTRES



En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux  
Appuyé par : Cécile Champagne  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal accepte les propositions N° 2017275 / 1 200 \$ (tx sus) et N° 0033994 / 11 000 \$ (tx sus) et refuse les propositions N° 0033986 / 14 700 \$ (tx sus) et N° 0034072 / 4 500 \$ (tx sus).

Adoptée.

**RE : 071-04-2017 : PLURITEC / RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA  
10<sup>E</sup> RUE EST / DEMANDE DE PAIEMENT N° 1 –  
SERVICES PROFESSIONNELS AU 25 FÉVRIER 2017**

**ATTENDU** une demande de paiement N° 1 de **6 898.50 \$** au contrat N° 023-01-2017 pour l'exécution d'une partie des travaux réalisés en date du 25 février 2017 pour la conception de plan et devis et préparation de l'appel d'offres à la réfection de la 10<sup>e</sup> Rue Est ( 750 mètres);

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne  
Appuyé par : Yvan Paré  
Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal approuve et autorise le paiement N° 1 au montant de **6 898.50 \$** ( taxes incluses) facture N° 17444-01.

Adoptée

**RE : 072-04-2017: COMPLEXE SPORTIF / SOUMISSION POUR  
INSPECTION ANNUELLE DU SYSTÈME D'ALARME EN  
INCENDIE POUR CHAQUE BÂTIMENT ET SELON LES  
NORMES ULC**

**ATTENDU** diverses soumissions déposées suite à une demande de prix pour la vérification du système d'alarme du Complexe Loisirs et en conformité aux normes ULC comme suit :

EXTINCTEURS DE BEAUCE : 275 \$ ( tx sus)  
ALARME PRO-TECH : 450 \$ ( tx sus)  
VIKING INC : 545 \$ ( tx sus)

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré  
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie « EXTINCTEURS DE BEAUCE » au coût de **275 \$** ( tx sus).

Adoptée.

**RE : 073-04-2017 : SM-EAU-EXPERT INC / STÉPHANE MIMAULT /  
TRAVAUX RÉALISÉS – SOMAE- ROMAEU**

**ATTENDU** la facture de la compagnie SM-EAU-Expert inc. de Monsieur Stéphane Mimault pour des travaux de validation programme SOMAE, ainsi que la validation débitmètre eau usées ROMAEU au coût total de **1 346.36 \$** (tx incluses);

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin  
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 00116 au montant de **1 346.36 \$** ( tx incluses) de la compagnie SM-eau-Expert inc. pour divers rapports soit « SOMAE » et « ROMAEU » à déposer au MAMOT

Adoptée.

**RE : 074-04-2017: ENGLOBE / PAIEMENT DE FACTURE  
N° 900220696 /**

---

**ATTENDU** que le conseil municipal a octroyé un contrat en décembre 2016 résolution N° 263-12-2016 pour des travaux d'étude géotechnique, de caractérisation phase 1 et phase 2 pour la préparation des travaux d'appel d'offres de l'infrastructure de la 10<sup>e</sup> Rue Est (750 mètres);

**ATTENDU** la réception de la facture au coût de 21 707.28 \$;

**ATTENDU** que cette dépense doit être imputée au budget 2017 code budgétaire 03-310-39-721 (infrastructures générales);

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal accepte le paiement de la facture N° 900220696 au coût de 21 707.28 \$ ( tx incluses) et autorise de prendre cette dépense au code budgétaire précité

Adoptée.

**RE : 075-04-2017: DEMANDE DE SUBVENTION / AIDE À  
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2017 /  
TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE – 10<sup>E</sup> RUE EST  
(TRONÇON DE 750 MÈTRES – DU RANG 2 JERSEY  
AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE)**

---

**ATTENDU** que le conseil municipal s'engage à faire des travaux de réfection du réseau aqueduc et égouts ainsi que de voirie incluant l'élargissement de la chaussée d'une partie de la 10<sup>e</sup> Rue Est et ce sur une longueur de tout près de tout près de 750 mètres ;

**ATTENDU** que ces travaux sont évalués à plus de 1 400 000 \$ incluant les coûts de voirie estimés à 495 000 \$ et conséquemment une subvention au programme « TECQ » a été accordée de 978 500 \$ pour ces travaux ;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux  
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin demande à Monsieur Paul Busque, député de Beauce-Sud, de prévoir dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le versement d'une aide financière pour les travaux de réfection de la 10<sup>e</sup> Rue Est afin d'amoindrir la part des dépenses de la Municipalité.

Adoptée

**CORRESPONDANCE**

**RE :076-04-2017: COMITÉ DES LOISIRS / BASEBALL MINEUR /  
COLLECTE DE FONDS / INTERSECTION DES  
ROUTES 204 ET 269 / 27 MAI 2017**

---

**ATTENDU** que le comité des loisirs Saint-Martin désire organiser conjointement avec Monsieur Jean-François Bergeron représentant de l'organisme « Baseball Mineur St-Martin » une activité de collecte de fonds pour le baseball mineur à l'intersection des routes 204 & 269 soit le 27 mai 2017 de 9h00 à 13h00;

**ATTENDU** que Monsieur Jean-François Bergeron est la personne responsable de l'activité ;

En conséquence :                      Il est proposé par : Michel Marcoux  
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin autorise la présente activité de collecte de fonds pour le baseball mineur.

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin est responsable de ladite activité et a à cet effet un certificat d'assurance a été délivré par la Mutuelle des municipalités du Québec.

**QUE** le comité des loisirs dépose une demande d'autorisation conforme au Ministère des Transports afin de recevoir un permis d'événements spéciaux.

**QUE** le comité des loisirs informe la Sûreté du Québec de l'événement.

Adoptée

**RE: 077-04-2017: JOURNÉE DE LA FAMILLE / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA 14<sup>E</sup> ÉDITION PRÉVUE LE 27 MAI 2017**

---

**ATTENDU** une demande de participation financière pour la 14<sup>e</sup> édition de la Journée de la Famille à Saint-Martin se déroulant le samedi 27 mai 2017;

**ATTENDU** que la Journée de la Famille n'a plus le soutien de Coup de pouce famille pour cette superbe organisation ;

En conséquence :                      Il est proposé par : Yvan Paré  
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal s'engage à contribuer pour une participation financière de l'ordre de 2 000 \$ en 2017.

**QUE** l'organisme devra fournir à la Municipalité une preuve d'assurance responsabilité avant l'événement.

Adoptée.

**RE: 078-04-2017: ADOPTION DES COMPTES**

---

Les comptes du mois de mars 2017 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par: Yvan Paré  
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de mars 2017 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 18 419.45 \$  
SÉCURITÉ PUBLIQUE : 8 544.81 \$  
TRANSPORT ROUTIER : 25 590.73 \$  
HYGIÈNE DU MILIEU : 58 713.91 \$

SANTÉ & BIEN-ÊTRE : -----  
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV. : 602.58 \$  
LOISIRS & CULTURE : 25 512.07 \$  
TOTAL AFFECTATIONS : 32 569.13 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **169 952.68 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

Adoptée

## DIVERS

**RE : 079-04-2017 : DOSSIER COMPLEXE LOISIR /  
SOUMISSION « ISOLATION YVES FAUCHER »**

---

**ATTENDU** une proposition de la compagnie « Isolation Yves Faucher » pour des travaux d'isolation en polyuréthane de 3 pouces d'un mur du complexe sportif (section aréna) au coût de 3 320 \$ ( avant taxes);

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré  
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de la compagnie « Isolation Yves Faucher » au coût de 3 320 \$.

Adoptée.

**RE : 080-04-2017 : IMMEUBLE SIS AU 147 1<sup>RE</sup> AVENUE EST /  
MANDAT DE NÉGOCIATION POUR  
L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE**

---

**ATTENDU** que le conseil municipal désire faire une proposition pour acquérir l'immeuble sis au 147, 1<sup>re</sup> Avenue Est à l'agence immobilière « Royal LePage » au « Promoteur-vendeur » Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière ;

**ATTENDU** que le conseil municipal mandate M. Jean-Marc Paquet Maire ainsi que Mme Brigitte Quirion d.g. / sec.trés. au nom de la Municipalité de Saint-Martin à négocier le prix afin d'acquérir l'immeuble précité;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne  
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil municipal mandate M. Jean-Marc Paquet Maire et Brigitte Quirion d.g./ Sec.trés. à négocier le prix pour acquérir l'immeuble au 147, 1<sup>re</sup> Avenue Est Saint-Martin.

**QUE** le conseil municipal mandate M. Jean-Marc Paquet Maire et Brigitte Quirion d.g. / sec.trés. à signer tous les documents nécessaires à une promesse d'achat, sa négociation ainsi qu'à l'acte de vente final s'il y a conclusion d'une

entente entre la Municipalité de Saint-Martin « Promoteur – acquéreur » et Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière « Promoteur-vendeur ».

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin paie les frais de l'acte de vente, de sa publication et autres documents requis.

**QUE** la Municipalité de Saint-Martin s'engage à payer au « Promoteur-vendeur » la somme de la négociation finale à même le fonds général de la Municipalité.

Adoptée.

L'ordre du jour de la séance régulière du 3 avril 2017 étant épuisé, Monsieur Rémi Giroux propose la fin de l'assemblée.

**Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.**

---

**Secrétaire- Trésorière**